



Succession tutelle de ma maman

Par **CHAVOUTIER**, le **17/09/2012** à **13:38**

Bonjour,

Maman est décédée le 16.02.2012 - mes frères et soeurs demandent à la tutrice les comptes sur les 8 années de tutelle - sur le contrat de tutelle il me semble qu'apparaît un texte sur le décès - que les héritiers ont 3 mois après le décès pour demander des comptes mais là il s'agit de 7 mois - pouvez vous me confirmer mes dires - merci par avance - je ne suis pas la tutrice mais une des soeurs